



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Trains

Montreuil, le 24 octobre 2022

MÉTIERS DE LA FILIÈRE TRAINS

PLUSIEURS ACTIVITÉS, UN SEUL MÉTIER : ASCT

Les métiers de la filière Trains, qu'ils soient ASCT, RET ou GET, sont pris dans la tourmente. Les réorganisations multiples et une organisation de la production éclatée dans les activités ou produits portent gravement atteinte au service public ferroviaire et aux métiers des cheminots, aussi bien dans leurs contenus, que dans leurs rémunérations et déroulements de carrière. Pour la Direction, un seul objectif : liquider nos garanties collectives.

La Fédération CGT des cheminots propose aux cheminots de gagner une autre voie et dépose, ce jour, une demande de concertation immédiate !

La Fédération CGT des cheminots et ses syndicats ne cessent de dénoncer et combattre les orientations libérales de l'entreprise. L'analyse de la CGT est renforcée par les conséquences visibles de cette politique. En effet, les suppressions d'effectifs et le gel salarial prolongé fragilisent la production au quotidien.

La transposition dans l'entreprise de l'accord de branche sur les classifications et rémunérations n'est pas de nature à améliorer la situation des cheminots, et notamment des personnels trains, bien au contraire !

En effet, les conséquences sont nombreuses dès lors qu'on en décrypte le contenu :

- modération salariale en vue de demeurer « compétitif » sur la branche ;
- perte salariale pour les nouveaux embauchés par une majoration d'ancienneté inférieure au STATUT à plusieurs annexes du RH O254 par ailleurs abrogé ;
- abrogation du dictionnaire des filières régissant et cadrant LE CONTENU DE NOS MÉTIERS ;
- facilités de circulation rendues imposables et soumises à cotisations sociales.

La Fédération CGT, avec ses syndicats, forte d'orientations débattues et votées en congrès porte, au quotidien, les revendications et la défense de tous les cheminots du Train, qu'ils soient à Voyages (Inoui, Ouigo, IC, International), à TER ou à Transilien.

Incontestablement, le projet Atout Bord (voir les cinq comptes rendus CGT) démontre les desseins de la Direction. Ainsi, elle ignore tout bonnement les ASCT et RET, de TER et Transilien. Dans le même temps, à coup d'annonces tonitruantes, elle affirme vouloir se préoccuper des agents de Voyages. Or, après cinq réunions, il apparaît que le manque de moyens alloués au projet par la Direction conduit à un résultat totalement à côté des attentes des ASCT, des RET et des GET.

La fédération CGT revendique des améliorations des conditions de vie et de travail pour TOUS LES ASCT, RET et GET, quelle que soit leur activité par :

- la revalorisation et la refonte de notre prime de travail, l'amélioration de notre déroulement de carrière ;
- des effectifs supplémentaires permettant une meilleure sûreté, une formation régulière, transverse et un équipement des trains conforme aux besoins ;
- un respect stricto sensu des parcours professionnels ;
- des mesures spécifiques pour les ASCT en cas de descente des trains.



Prime de travail : une nécessité !

La fédération CGT a travaillé un projet de revalorisation et de refonte de notre prime de travail en mettant en avant un élément essentiel : la reconnaissance de notre métier.

Une pétition à l'initiative de la CGT a permis de récolter 4 632 signatures et d'organiser leur remise à la Direction par les ASCT, le 19 mai 2022. Le cœur de la revendication CGT permet de garantir une augmentation nette de 150 euros par mois par le biais d'un nouvel élément conçu avec une base forfaitaire. Ce quatrième élément de la prime de travail pourrait même atteindre 300 euros mensuels.

Cette augmentation pérenne et liquidable permettra d'augmenter les salaires immédiatement, de valoriser et reconnaître nos métiers Trains et comptera pour le calcul de la pension de retraite.

LA CGT, LE VRAI SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE !

Avec la CGT, gagnons l'amélioration de notre déroulement de carrière !

La fédération CGT œuvre pour un déroulement de carrière homogène et cohérent pour tous les agents de la filière, quelles que soient l'activité et son territoire et la mise en valeur de la technicité et du savoir-faire.

La part de l'accès à la qualification D a ainsi progressé au fil des années, passant de 7 % des effectifs à 24 % sur le périmètre d'un établissement.

Or, les suppressions massives d'effectifs ont conduit à une perte massive des contingents (perte de 2 000 postes d'ASCT depuis 2015). Les réorganisations successives ont conduit la Direction à détourner l'esprit de l'accord de 2006.

La Direction tente déjà de remettre en cause cet engagement. En effet, en déqualifiant certains postes de la maîtrise classe 5 (E) vers la classe 4, aidée en cela par la perte de reconnaissance des diplômes, elle renforce, dans le processus du déroulement de carrière, le choix.

Aussi, avec la Fédération CGT des cheminots, nous revendiquons :

- le niveau des ASCT à la qualification D (classe 4) porté à 30 % des effectifs par établissement ;
- un déroulement pour chaque ASCT sur le niveau 2 de la classe 4 (D), renforcé par la création de la PR 20 ;
- la reconnaissance de la qualification des agents et non des postes ;
- de ramener la clause d'automatisme à 7 ans pour passer du 1^{er} au 2^e niveau des classes/qualifications, ceci permettant d'augmenter très rapidement les contingents ;
- de fixer le pourcentage entre positions à 30 % et de porter le contingent prioritaire à 75 % (exécution) et 50 % (maîtrises et cadres) ;
- la reconnaissance de la qualification des GET au sein des établissements à la qualification D.

J'AGIS AVEC LA CGT !

DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2022, JE VOTE CGT !

